

SÉNAT DU CANADA

BILL K³.

Loi pour faire droit à Kenneth Ashby Lambe.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Kenneth Ashby Lambe, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, teneur de livres, a, par voie de pétition, allégué que, le douzième jour de mai 1945, en ladite cité, il a été marié à Verlie Virginia May Mitchell, célibataire, alors de ladite cité; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Kenneth Ashby Lambe et Verlie Virginia May Mitchell, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment audit Kenneth Ashby Lambe de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Verlie Virginia May Mitchell n'eût pas été célébrée.